

SEANCES DU JEUDI 15 MARS 1984
VERGADERINGEN VAN DONDERDAG 15 MAART 1984ASSEMBLEE
PLENAIRE VERGADERINGSEANCE DU MATIN
OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE:

CONGES:

Page 1712.

PROJETS DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget du ministère de la Région bruxelloise de l'année budgétaire 1984.

Projet de loi ajustant le budget du ministère de la Région bruxelloise de l'année budgétaire 1983.

Interpellations jointes:

- a) De M. R. Gillet au ministre de la Région bruxelloise sur « l'intervention de l'Etat central dans le financement des charges de la Région bruxelloise »;
- b) De M. Désir au ministre de la Région bruxelloise sur « l'accord inacceptable intervenu au sein du gouvernement national à propos des finances de la Région bruxelloise »;
- c) De M. de Clippele au ministre de la Région bruxelloise sur « la destination des immeubles sis rue Montagne de la Cour à Bruxelles ».

Discussion générale. — *Orateurs*: M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise, M. Degroeve, Mme De Pauw-Deveen, M. S. Moureaux, M. le Président, MM. Weckx, Vandenhautte, p. 1712.

Ann. parl. Sénat — Session ordinaire 1983-1984
Parlem. Hand. Senaat — Gewone zitting 1983-1984

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 1712.

ONTWERPEN VAN WET (Bespreking):

Ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van het Brusselse Gewest voor het begrotingsjaar 1984.

Ontwerp van wet houdende aanpassing van de begroting van het ministerie van het Brusselse Gewest voor het begrotingsjaar 1983.

Toegevoegde interpellaties:

- a) Van de heer R. Gillet tot de minister van het Brusselse Gewest over « de rijksbijdrage in de financiering van de lasten van het Brusselse Gewest »;
- b) Van de heer Désir tot de minister van het Brusselse Gewest over « de onaanvaardbare overeenkomst die binnen de nationale regering tot stand is gekomen met betrekking tot de financiën van het Brusselse Gewest »;
- c) Van de heer de Clippele tot de minister van het Brusselse Gewest over « de bestemming van de panden aan de Hofberg te Brussel ».

Algemene bespreking. — *Sprekers*: de heer Hatry, minister van het Brusselse Gewest, de heer Degroeve, mevrouw De Pauw-Deveen, de heer S. Moureaux, de Voorzitter, de heren Weckx, Vandenhautte, blz. 1712.

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 10 h 05 m.
De vergadering wordt geopend te 10 u. 05 m.

CONGES — VERLOF

Mme Saive-Boniver, MM. Mouton, pour d'autres devoirs; Gevenois, à l'étranger; Basecq, Poulain et Rutten, pour raison de santé, demandent d'excuser leur absence à la présente séance.

Afwezig met bericht van verhindering: mevrouw Saive-Boniver en de heren Mouton, wegens andere plichten; Gevenois, in het buitenland; Basecq, Poulain en Rutten, om gezondheidsredenen.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTERE DE LA REGION BRUXELLOISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1984

PROJET DE LOI AJUSTANT LE BUDGET DU MINISTERE DE LA REGION BRUXELLOISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1983

Discussion générale

INTERPELLATIONS JOINTES:

- a) DE M. R. GILLET AU MINISTRE DE LA REGION BRUXELLOISE «SUR L'INTERVENTION DE L'ETAT CENTRAL DANS LE FINANCEMENT DES CHARGES DE LA REGION BRUXELLOISE»;
- b) DE M. DESIR AU MINISTRE DE LA REGION BRUXELLOISE SUR «L'ACCORD INACCEPTABLE INTERVENU AU SEIN DU GOUVERNEMENT NATIONAL A PROPOS DES FINANCES DE LA REGION BRUXELLOISE»;
- c) DE M. DE CLIPPELE AU MINISTRE DE LA REGION BRUXELLOISE SUR «LA DESTINATION DES IMMEUBLES SIS RUE MONTAGNE DE LA COUR A BRUXELLES»

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1984

ONTWERP VAN WET HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1983

Algemene beraadslaging

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

- a) VAN DE HEER R. GILLET TOT DE MINISTER VAN HET BRUSSELSE GEWEST OVER «DE RIJKSBIJDRAGE IN DE FINANCIERING VAN DE LASTEN VAN HET BRUSSELSE GEWEST»;
- b) VAN DE HEER DESIR TOT DE MINISTER VAN HET BRUSSELSE GEWEST OVER «DE ONAANVAARBARE OVEREENKOMST DIE BINNEN DE NATIONALE REGERING TOT STAND IS GEKOMEN MET BETREKKING TOT DE FINANCIEN VAN HET BRUSSELSE GEWEST»;
- c) VAN DE HEER DE CLIPPELE TOT DE MINISTER VAN HET BRUSSELSE GEWEST OVER «DE BESTEMMING VAN DE PANDEN AAN DE HOFBERG TE BRUSSEL»

M. le Président. — Nous abordons l'examen des projets de loi relatifs au budget du ministère de la Région bruxelloise auquel ont été jointes les interpellations au ministre de la Région bruxelloise de M. Roland Gillet, de M. Désir et de M. de Clippele.

Wij vatten de beraadslaging aan over de ontwerpen van wet betreffende de begroting van het ministerie van het Brussels Gewest waaraan de interpellaties zijn toegevoegd van de heren Roland Gillet, Désir en de Clippele.

La discussion générale est ouverte.

De algemene beraadslaging is geopend.

La parole est à M. Hatry, ministre.

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Monsieur le Président, chers collègues, l'exécutif de la Région bruxelloise, renonce à faire une déclaration liminaire, se réservant la possibilité de s'expliquer de façon plus systématique et globale sur sa politique à la suite des interventions dans la mesure où elles traiteront, par exemple, plusieurs fois du même point.

M. le Président. — La parole est à M. Degroeve.

M. Degroeve. — Monsieur le Président, mesdames et monsieur les ministres, chers collègues, je pourrais presque dire que les choses commencent bien. Nous examinons le budget de la Région bruxelloise après la Chambre et l'exécutif ne fait pas de déclaration liminaire. Embryant sur le système, je signale immédiatement que je ne parlerai pas des finances communales. J'ai décidé, en effet, d'être sur la même longueur d'onde que vous, monsieur le ministre. Depuis des semaines, et vous l'avez fait dimanche dernier encore à la télévision avec incontestablement une certaine sûreté de vous, vous nous expliquez que 5,5 milliards égalent 3 milliards. Je ne vois pas, dès lors, comment continuer à parler avec vous des finances communales.

Je voudrais me permettre de vous rendre attentif à la manière dont vous présentez certains problèmes. Je vous ai écouté dimanche avec beaucoup d'attention et, je ne vous le cache pas, avec une irritation certaine. C'est du produit de cette irritation que je voudrais vous faire part.

En vous laissant aller, sans doute, dimanche dernier, vous avez affiché à l'égard des municipalistes un véritable mépris qui, je l'espère, a dépassé votre pensée, bien que l'exemple choisi soit, je le crains, le reflet de celle-ci. Comment qualifier autrement votre attitude face à un journaliste qui vous parlait des investissements sociaux réalisés par certaines communes appelées à en supporter la charge? Vous savez très bien, avez-vous affirmé, que certains de ces travaux ont été réalisés pour pouvoir porter le nom d'un échevin ou d'un bourgmestre.

Monsieur le ministre, d'une part, vous jouez les matamores en disant: « Je m'en vais, mais retenez-moi »; je constate, heureusement pour vous, que vous êtes toujours là. Ce n'est donc pas finalement un exécutif qu'on trouve devant soi, mais un « Beauraing »: vous êtes toujours là tout en partant. (*Sourires.*)

Mais, d'autre part et surtout, pourriez-vous me citer une crèche, une école, un centre de pensionnés dans les dix-neuf communes, qui porte le nom d'un échevin ou d'un bourgmestre et dont la construction était superflue?

On ne peut se permettre de tout déclarer à la télévision ni, en tout cas, de donner l'impression aux téléspectateurs que les municipalistes sont des gens non seulement dispendieux, mais dont le seul souci est d'afficher leur nom et de l'associer à certaines réalisations sociales.

Je m'en tiens donc là pour ce qui concerne les finances communales car il n'y a plus moyen de dialoguer avec vous à l'heure actuelle. Je préfère vous laisser « mitonner » vos explications.

J'en viens à des éléments qui me paraissent pour l'instant, dans cette région qui n'en est pas une, tout aussi importants, sinon plus: ceux qui touchent à l'expansion économique de cette région.

Monsieur le ministre, oserais-je dire que vous « n'en ratez aucune »? Vous parvenez maintenant à déclencher une polémique avec la SDR! Après les propos, que vous avez tenus très longtemps dans différents milieux sur le dynamisme et l'utilité de la SDR, voilà que vous envoyez une lettre de trois pages aux futurs administrateurs... Ou bien, monsieur le ministre, vous voulez masquer l'opération SRIB en attaquant délibérément la SDR, ou alors, et c'est beaucoup plus fondamental, vous croyez vraiment ce que vous avez écrit. Il va falloir vous en expliquer.

Il ne viendrait à l'idée de personne de prétendre que la SDR est un organisme parfait. Toutefois, je voudrais, monsieur le ministre — vous qui êtes ministre d'une « non-région » —, attirer votre attention sur le fait qu'elle est, dans le système actuel, la seule où les forces économiques et sociales se rencontrent en vue de chercher à réaliser quelque chose pour la région de Bruxelles.

Si vous dénigrez cet organisme comme vous venez de le faire, vous mettez en cause les partenaires sociaux qui le gèrent.

Il m'intéresserait de savoir si les propos que vous tenez par écrit à l'égard de la SDR sont le simple reflet de votre pensée ou s'ils ont l'aval des forces économiques et sociales qui y siègent. Ont-ils également celui des entreprises de Bruxelles? Je me permets de vous poser la question, puisque vous connaissez ce milieu un peu mieux que moi. Les documents produits par l'UEB ou la chambre de commerce corroborent-ils vos écrits?

Pour nous, la SDR est une organisation, perfectible comme le sont toutes les organisations humaines. Elle est, en tout cas, la dernière qui, ici à Bruxelles, essaie de sauver ce qui peut encore être sauvé.

Elle sauve notamment Evere, alors que dans votre lettre, vous semblez vraiment considérer qu'il ne faut plus s'en occuper.

Permettez-moi de vous dire qu'Evere représente à l'heure actuelle le seul pôle d'un développement technologique auquel vous déclarez vouloir vous attacher plus particulièrement. C'est du moins ce que j'ai cru lire dans la note introductive à votre budget que vous avez remise à la Chambre, où je relève qu'une des priorités de l'action de l'exécutif bruxellois vise à renforcer le secteur secondaire, notamment au sein de secteurs comme les instruments, matériel de précision, de bureau, traitement de l'information. C'est précisément cela qui se trouve à Evere et qu'on traite ainsi un peu par-dessus la jambe. Cela ne méritait vraiment « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ».

Parlez-nous alors du Meylemeersch. Qu'en est-il? Où en est-on? Que comptez-vous faire, monsieur le ministre? Laisser toujours l'initiative à

d'autres me semble être une curieuse conception du rôle de l'exécutif de la région en faveur de l'expansion économique. Votre attitude est tout à fait contradictoire dans la mesure où vous reprochez à la SDR d'être obligée de tout faire, alors que vous ne cessez de plaider dans ce sens, puisque vous vous mêlez de tout!

Venons-en à l'immeuble de la rue Marconi. Vous l'évoquez, dans votre lettre, en disant qu'il conviendrait de s'en occuper. Vous savez très bien qu'il existe un litige à la fois portant sur la propriété et de caractère juridique avec le ministre des Finances. Que faites-vous, en tant qu'exécutif, afin de débloquent le dossier? La question m'intéresse vivement, à plus d'un titre, vous vous en doutez.

Dans votre budget, le report des autorisations d'engagement pour la SDR, depuis 1982, est de l'ordre de 480 millions. J'aimerais savoir comment, plutôt que de vous livrer à des diatribes verbales, vous comptez faire employer ces 480 millions, puisque, dites-vous, vous allez devoir vous en occuper.

J'en arrive au Cerb. Monsieur le ministre, j'ai constaté, à l'examen de votre budget, que les sommes attribuées à cet organisme sont en diminution, elles passent de 19 à 16 millions. En deux ans, la différence ne me paraît pas fondamentale, mais il m'intéresserait de savoir quelles sont les intentions de l'exécutif à l'égard de la survie du Cerb. Où en êtes-vous aujourd'hui en ce qui concerne d'éventuelles discussions avec les deux autres régions sur le maintien possible de cet organisme, avec ou sans leur aide?

Je ne vais pas, comme il y a un mois, vous lire un extrait d'un hebdomadaire de la capitale pour vous parler du cadre du personnel de la Région bruxelloise. Je voudrais plutôt vous demander quelle réponse l'exécutif a réservée à l'interrogation formulée au mois de novembre 1983, par la Commission permanente de Contrôle linguistique, relative à l'établissement des cadres de notre administration de demain.

La Commission de Contrôle linguistique vous demandait de bien vouloir lui communiquer le nombre des affaires traitées, tant en français qu'en néerlandais, notamment depuis votre arrivée au département. J'aimerais savoir ce que vous avez répondu à la Commission et, par ailleurs, où en est l'évaluation du cadre de l'administration de demain.

Madame le secrétaire d'Etat Goor, je voudrais maintenant aborder deux problèmes qui sont de votre compétence. Un troisième me préoccupe, mais je ne sais pas très bien auquel d'entre les ministres je dois m'adresser.

D'abord, madame, nous disposons en 1983 de 26,5 millions pour le commerce extérieur de la région. Il m'agréerait de savoir quelles dispositions vous avez prises pour cet article. Quelles sont les institutions qui ont bénéficié de ces crédits? Qu'a-t-on réellement imputé à cet article en 1983?

Ma deuxième question concerne l'informatique. Quarante deux millions sont inscrits à votre budget. Ils sont destinés, notamment, à des centres d'étude régionaux. Pourquoi employez-vous là le pluriel? En effet, à l'article 41.09 on dit « frais de fonctionnement des centres d'informatique ».

Par ailleurs, peut-on connaître le statut des centres d'étude régionaux, leur composition et apprendre, par la même occasion, la différence qui existe entre l'article 12.20 de votre budget, qui traite d'un centre de documentation régional, et l'article 41.10 qui traite des centres d'étude régionaux.

Je voudrais savoir, enfin, qui est compétent en matière d'informatique. En effet, il me revient — et sur ce plan je serai très prudent — que, peut-être, vous auriez été dépossédée de cette compétence par un ministre national particulièrement représentatif, surtout maintenant puisqu'il travaille jour et nuit. Si tel est le cas, pouvez-vous nous dire pourquoi et en quoi? Sinon, pourquoi laisse-t-on croire que vous l'avez été?

Quant à ma troisième question, je ne sais à qui l'adresser: il s'agit du problème de l'eau.

Mme Goor-Eyben, secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise. — Nous sommes deux responsables, suivant qu'il s'agit d'eaux propres ou d'eaux usées.

M. Degroeve. — C'est bien ce que je pensais. Dans le document que vous, madame le secrétaire d'Etat, avez distribué à la Chambre, vous communiquez certains éléments intéressants sur la taxation nouvelle en Wallonie et sur l'augmentation des charges financières de la Cibe. Mais je m'inquiète — apparemment, vous partagez cette inquiétude — de vous voir employer le conditionnel dans la phrase: « L'accent devrait

être mis par la Cibe sur une politique de gestion la plus rationnelle et la plus économique possible. Mais ma compétence vis-à-vis de la Cibe se limite aux recommandations.»

Mesdames les ministres, puisque j'apprends que vous êtes deux responsables, voudriez-vous me dire quelles sont les recommandations que vous avez faites à la Cibe pour aboutir à cette politique plus rationnelle?

M. Cudell. — J'aimerais qu'on dise ce qu'il y a d'irrationnel dans la conduite de la Cibe. Tout le monde attaque cette compagnie. Finalement, ce ne sont que des ragots et lorsque nous réagissons à cet égard, on ne nous répond pas. Je tiens à le préciser.

M. Degroeve. — Cher collègue, je n'ai pas pris à mon compte le texte de Mme Goor que je viens de lire.

M. Cudell. — Je ne m'en prenais pas à vous personnellement. Je parle du climat qu'on crée à l'égard d'une grande intercommunale bruxelloise, qui réunit toutes les communes de Bruxelles, depuis un siècle.

M. Degroeve. — Madame le secrétaire d'Etat, j'avais cru pouvoir vous dire, l'année dernière, que votre budget ne correspondait en rien à la réalité. Je m'aperçois aujourd'hui qu'un sérieux effort a été fait puisque l'article 41.61 traitant du logement, a crû de 76,5 p.c. On se rapproche ainsi d'une certaine réalité budgétaire.

Je voudrais néanmoins, d'une part, connaître vos intentions en ce qui concerne l'application de l'arrêté royal du 30 juin 1981 et, d'autre part, savoir si vous accepteriez de voir porté, par exemple à 460 000 francs, le revenu de référence. Pourriez-vous également me dire si le revenu cadastral ne pourrait entrer en ligne de compte pour la fixation dudit revenu de référence? Puisque vous exercez la tutelle sur la partie bruxelloise non encore régionalisée de la Société nationale du Logement, ne croyez-vous pas qu'il pourrait être intéressant de demander à cette société qu'elle invite ses agences locales à mener une politique visant à mieux informer les locataires de logements sociaux? Ceux-ci sont, en effet, généralement mal informés de la justification et de la ventilation des frais mis à leur charge.

Vous savez comme moi qu'à l'heure actuelle, pour des raisons techniques, que je ne suis pas à même d'apprécier n'étant pas technicien, les locataires de logements sociaux se voient imposer le paiement d'arriérés de charges parfois difficilement explicables pour le commun des mortels. Je souhaite, madame le secrétaire d'Etat, que vous interveniez avec énergie à ce niveau pour que soit menée une véritable politique d'ouverture dans les sociétés locales de logement afin que les gens n'aient pas l'impression, à certain moment, qu'on aggrave leur situation, parfois difficile au départ, de locataire d'une habitation sociale.

Ma dernière question sera davantage politique. Elle s'adresse à M. le ministre et concerne les déclarations qu'il a faites, dimanche dernier, à la télévision. J'abandonne maintenant le ton badin du début de mon intervention car il s'agit d'un problème vraiment important.

Je me demande d'ailleurs dans quelle mesure M. le ministre ne devra pas rectifier certaines de ses affirmations, voire, s'il les confirme, intervenir auprès de ceux qui écrivent à ce sujet. Je vise, monsieur le ministre, la campagne, justifiée ou non, menée à l'heure actuelle concernant l'élimination quasi systématique des entreprises de la Région bruxelloise lors d'adjudications ou d'appels d'offres lancés dans les deux autres régions du pays.

Le 19 janvier 1984, l'hebdomadaire *Le Vif* écrivait, apparemment sans être démenti: «Pour la construction d'un bâtiment public à Charleroi, c'est le septième soumissionnaire qui a été retenu. Les six premiers, ceux qui offraient les conditions les plus intéressantes, étaient des Bruxellois...»

Cette question a été soulevée dimanche dernier et vous avez répondu que vous n'aviez pas de preuves. Pourquoi alors, répondant au nom du ministre Olivier à une question de notre collègue M. Vandenhoute, concernant ce problème, avez-vous déclaré que vous aviez des preuves concrètes de ce que des responsables de pouvoirs régionaux auraient donné à leur département des instructions selon lesquelles les commandes publiques ne devraient être confiées qu'à des entreprises établies dans leur région?

La question est importante. Oui ou non, avez-vous ces preuves? Dans l'affirmative, comment comptez-vous intervenir?

Je suis convaincu, en tant que municipaliste — et vous savez combien je suis attaché à cette fonction —, que cette question a autant d'importance, si pas plus, pour la vie économique de la Région bruxelloise que

les autres problèmes qui ont été soulevés. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw De Pauw.

Mevrouw De Pauw-Deveen. — Mijnheer de Voorzitter, dames ministers, mijnheer de minister, geachte collega's, bij het lezen van het verslag van de commissie voor de Financiën van de Kamer was ik erg verwonderd dat men heeft rekening gehouden met de datum van de assemblee van de Brusselse parlementsleden.

Moge ik er nogmaals aan herinneren dat deze bijeenkomst niet wettelijk is en dat om die reden dan ook de Vlaamse parlementsleden uit Brussel er niet op aanwezig waren. Mag ik dan ook aan de minister vragen waarom deze assemblee wordt geofficialiseerd, waarom zelfs een vergadering van de fractieleiders werd belegd? Ook wens ik te weten door welke begroting de kosten van deze onwettelijke vergadering worden gedragen.

Ik kom nu tot de begroting zelf. Tijdens de bespreking van het ontwerp van wet betreffende de saldi en de lasten van het verleden van de gemeenschappen en de gewesten en de nationale economische sectoren, werd niet bewezen dat Brussel niet benadeeld werd door de huidige regeling. Misschien kan minister Hatry hier wel op antwoorden. Mijns inziens wordt Brussel hierdoor benadeeld, wat niet betekent dat Brussel zou moeten worden behandeld als de andere twee gewesten; integendeel, want een gelijkaardige behandeling betekent de ondergang van Brussel.

Zie maar wat er gebeurt met de verdeling van het Gemeentefonds. Iedereen weet maar al te best dat Brussel wordt benadeeld wegens de toegepaste criteria. Graag vernam ik trouwens wat de minister van plan is om deze criteria te doen wijzigen. Alleen door een positieve discriminatie — ik herhaal het voor de zoveelste keer — is Brussel te redden.

Verder heb ik nog een aantal precieze vragen en opmerkingen.

Wat de economische expansie betreft, wenst de executieve van het Brusselse Gewest de voorrang te geven aan ondernemingen die toonaangevend zijn, die een speerpuntfunctie vormen. Het is in deze tijden van grote werkloosheid onaanvaardbaar dat het criterium tewerkstelling hier niet te pas komt. Mag ik vragen aan de minister waarom hij zo weinig bekommerd is om de thans heersende werkloosheid?

In dat verband herhaal ik ook mijn vraag van vorig jaar, namelijk of bij de sanering van de gemeentefinanciën gedacht is aan formules van werktijdverkorting ten einde het ontslaan van werkkrachten te vermijden.

Ik geef nu enkele beschouwingen over de kabinetten en de administratie.

Uit de bij de begrotingswet gevoegde tabellen kunnen we vernemen dat de personeelskosten van het kabinet van mevrouw Goor stijgen van 31,1 naar 37,4 miljoen, of een toename van 20 pct.

Elders lezen we dat de werkingskosten van de drie kabinetten stijgen van 20,8 naar 28 miljoen, of een toename van 35 pct. Daarentegen dalen de werkingskosten van de administratie van 40,2 naar 36,2 miljoen, of een daling met 10 pct. Hoe vallen deze respectievelijke stijgingen en daling te verklaren? Ligt dit misschien verder in de lijn van het in de hand werken van de overname van de taken van het ambtenarenkorps door de politieke kabinetten, die op het ogenblik over een kwantitatief grotere mankracht beschikken dan de administratie zelf?

Het is dan ook weinig loyaal een aantal mankementen en traagheden van het gevoerde beleid op de rug van de ambtenaren af te schuiven, zoals uit de verslagen blijkt, en anderzijds het fundamenteel onderzoek en de voorstellen van beleidsalternatieven toe te vertrouwen aan privé-studiebureaus.

Wanneer gaat de administratie werkelijk worden gestructureerd? Hoe ver staat het met het zolang beloofde taalkader? Zullen de rechten van de statutaire ambtenaren worden gevrijwaard van duistere machinaties zoals in het Waalse Gewest?

Hoe ver staat het met de permutaties? Is het sociaal en administratief aanvaardbaar dat een groot deel van de werking gedragen wordt door tewerkgestelde werklozen, bijzondere tijdelijke kaders, derde arbeidscircuits, ter beschikking gestelde personeelsleden van het Wegenfonds enzovoort.

Ik heb ook nog een kleine opmerking aangaande artikel 73.01 dat voorziet in de aanschaffing van een aantal nieuwe auto's voor de kabinetten. Is dit wel echt nodig in deze tijd van besparingen?

Mevrouw Goor houdt nog steeds van studies; dat heb ik vorig jaar al opgemerkt. Nu laat ze een studie maken in verband met stadsdynamica. Wat is dat? Welke zijn de juiste bedoelingen van die studie?

Wat de informatica betreft, is er sprake van de oprichting van een Brusselse intercommunale; er wordt 30 miljoen aan besteed. Er bestond toch reeds een centrum. Wordt dat opgedoekt? Het is me allemaal nogal onduidelijk. Op pagina 35 van het verslag van de Kamercommissie is er sprake van een centrum. In de begroting zelf, op pagina's 26 en 85 worden centra voor informatica vermeld. Graag kreeg ik enige verduidelijking.

In 1984 krijgt het Centrum voor Brusselse regionale studies plots 4 miljoen. Waartoe moeten die dienen? Wat is de bedoeling van dat centrum?

Inzake tewerkstelling worden weer eens studies bekostigd. Onder artikel 12.32, 123 wordt zomaar 7 miljoen toegevoegd voor de publicatie van deze studies. Die hoge kosten lijken me onverantwoord en beantwoorden niet aan efficiënte doelstellingen.

Over de vernieuwing van verlaten industriecomplexen zou ik graag weten waarom niet is ingegaan op mijn suggestie van vorig jaar, namelijk deze complexen voor andere bestemmingen te gebruiken zoals sport, recreatie, bejaarden- of jeugdcentra enzovoort.

Ook voor het tweewielerverkeer, werd geen rekening gehouden met mijn voorstellen, onder andere het aanleggen van parkeerplaatsen voor fietsers overal in de stad. Er werd ook veel te weinig werk gemaakt van het aanleggen van fietspaden op de drukste verkeersaders; de mensen moeten er toch toe worden aangemoedigd met de fiets naar hun werk of naar het stadscentrum te rijden. Hoe zal anders het aantal auto's kunnen worden verminderd?

Nu richt ik me in het bijzonder tot mevrouw Neyts in verband met de Nationale Maatschappij voor de huisvesting. Hoewel Brussel er relatief beter voorstaat voor het terugbetalen van de lasten uit het verleden dan Vlaanderen en Wallonië, moeten we evenals voor 1983, vaststellen dat de NMH slechts voor een peulschil verbintenissen mag onderschrijven, 400 miljoen ten opzichte van 2,1 en 2,3 miljard in 1981 en 1982. In Vlaanderen en Wallonië liggen deze cijfers relatief een heel stuk hoger. Dit is niet alleen een weinig aantrekkelijk perspectief voor de tanende bouwsector, doch dit biedt daarenboven weinig waarborg voor de sociale huisvesting zelf.

Ik geloof oprecht dat mevrouw de staatssecretaris bekommerd is om het herstel van de financiële toestand van het gewest en de erkende vennootschappen, doch ik kan me niet van de indruk ontdoen dat de huurders met een nederig inkomen niet tot haar grootste zorgen behoren. Dit is des te erger, omdat sinds het van kracht worden van de huurwet-Gol, die de huurprijsmechanismen in de privé-sector de vrije teugel laat, het aantal aanvragen voor het huren van een sociale woning zienderogen stijgt. Het verkopen van een gedeelte van het patrimonium van de vennootschappen zal hier ook geen oplossing bieden.

Zo kom ik tot de kazernes. De zes voor sociale woningbouw bestemde kazernes gaan langzamerhand ten gronde. Ondanks vergevorderde plannen is er nog geen enkele frank vastgelegd om tot enige realisatie over te gaan. Anderzijds doen hardnekkige geruchten de ronde dat ze best wel eens voor andere doeleinden zouden worden gebruikt, zoals voor het Instituut voor hygiëne en epidemiologie, het ministerie van Buitenlandse Zaken, het gevangeniswezen, de Vub, de GOMB en privé-promotoren.

Wat is het standpunt van de executieve ter zake?

Hoe zal de financiële kant van de zaak worden geregeld, wetende dat het gewest 7/12 van de aankoop bekostigd heeft?

Heeft men er reeds aan gedacht dat eerder vermelde bestemmingen praktisch alle in tegenstrijd zijn met het gewestplan? Hoe zal deze klus worden geklaard? Zal het gewestplan worden herzien? Zo men inderdaad — en dat betreur ik ten zeerste — de kazernes niet meer tot sociale woningen wil omvormen, maar er een andere bestemming aan geven, dan zou ik graag een precieze vraag willen stellen. Zal de Dailly-kazerne als tweede gebouw van de Koninklijke Bibliotheek Albert I worden aangewend? Aangezien de Koninklijke Bibliotheek een heel groot gebrek aan ruimte heeft — vooral sedert ze de collecties van het Mundaneum verwierf — pleiten tal van argumenten voor de keuze van de Dailly-kazerne.

Dames en heren, reeds ertelike jaren sleept het dossier Vub-uitbreiding aan. Het voorstel tijdens de vorige regering uitgewerkt, werd nooit verder uitgediept of opgevolgd.

De lofwaardige pogingen van het FDF-bestuur van de gemeente Oudergem tijdens het voorbije jaar om tot een vergelijk te komen, werden niet

ter harte genomen door de executieve, zodat de gemeente zich tenslotte aangediend heeft als tussenkomende partij in het geding van de Vub bij de Raad van State, wat de geldigheid van het gewestplan betreft. Tevens werd door dezelfde gemeente een geding ingespannen tegen het ontegeningsbesluit in de Koninklijke Jacht. Denkt de executieve dat dit de geëigende weg is om te komen tot een harmonische en geïntegreerde ontwikkeling van de universiteit in de hoofdstad?

De aangehaalde cijfers inzake de in de zomer van 1983 ingestelde renovatie-, comfort- en verwervingspremies laten het beste verhoppen. Wordt hier echter het vooropgestelde doel bereikt?

Waarom werd de comfortpremie niet toegankelijk gemaakt voor huurders, daar waar dit wel het geval is voor de renovatiepremie? Dit betekent dat kleine werken, die in principe door een huurder kunnen worden ondernomen, geen enkele steunmaatregel genieten, terwijl belangrijke renovatiewerken hiervoor wel in aanmerking komen en waarschijnlijk geen enkele huurder dergelijk initiatief durft te nemen. Kan mevrouw de staatssecretaris me cijfers verschaffen van het aantal door huurders ingediende aanvragen?

De renovatiepremie beoogt het herstel van het woonpatrimonium, in het bijzonder in de oudste stadswijken: de premie bedraagt immers 40 pct. in de te beschermen en te vernieuwen gebieden, daar waar ze 30 pct. bedraagt in de andere stadswijken. Kan mevrouw de staatssecretaris mij de ventilatie geven van beide soorten, zowel wat het aantal aanvragen als de te besteden bedragen betreft?

In verband met de overlegcommissie inzake ruimtelijke ordening, verneem ik uit de inleidende tekst van mevrouw de staatssecretaris, dat het gewest overweegt de samenstelling van de plaatselijke overlegcommissie te wijzigen. Over welke wijziging gaat het hier? Zullen de waarborgen voor de Vlaamse minderheid in deze commissies gewaarborgd blijven en hoe?

Inzake het Woningfonds van de Bond van grote en jonge gezinnen, wat heeft mevrouw de staatssecretaris ertoe aangezet de reglementering van het Woningfonds uit te breiden naar gezinnen met twee kinderen ten laste? Gaat dit niet tot gevolg hebben dat, gelet op de Brusselse gezinsstructuren, het leeuwendeel van de leningen naar gezinnen met twee kinderen zal gaan en zodoende gezinnen met drie of meer kinderen in de kou blijven staan, of heeft dit toevallig iets te maken met gastarbeidersgezinnen?

Wat tenslotte de vaste afvalstoffen en de strijd tegen de verontreiniging betreft, wou ik ook weten waarom, onder artikel 12.51.09 aan de studies en onderzoeken betreffende de vaste afvalstoffen, de bestrijding van de luchtverontreiniging, de bestrijding van de geluidshinder en bodemverontreiniging, 10 miljoen wordt besteed, dan wanneer voor 1983 hiervoor maar 4 miljoen waren uitgetrokken.

Aan al deze vragen had ik er nog een aantal kunnen toevoegen. Voor vandaag zal ik het hierbij laten, maar ik neem me wel voor, in de komende maanden, nog andere vragen tot de executieve van het Brusselse Gewest te richten. (*Applaus op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Serge Moureaux.

M. S. Moureaux. — Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais aborder quelques thèmes à propos du budget de la Région bruxelloise qui nous est présenté aujourd'hui, et formuler quelques observations et commentaires. Plusieurs de mes collègues du FDF auront, monsieur le ministre, l'occasion de développer d'autres aspects de votre politique, ou plutôt de votre non-politique, et d'expliquer les critiques très vives que nous avons à adresser à votre exécutif.

Ma première remarque concerne le caractère dérisoire du budget du ministère de la Région bruxelloise de 1984.

Finalement, on arrive, théoriquement à mobiliser le Parlement tout entier — encore qu'il soit difficile, semble-t-il, de le faire pour les problèmes bruxellois — pour examiner un budget de moins de 6 milliards, ce qui équivaut environ, afin de mieux fixer les idées, au budget de l'Instruction publique de la ville de Bruxelles. C'est dire qu'en réalité, nous discutons ici les moyens politiques d'une équipe de trois ministres, moyens en définitive moins importants qu'une partie de ceux dont dispose l'une des dix-neuf communes de l'agglomération. C'est dire le caractère presque risible, dérisoire de ce type de débat.

Une deuxième observation me paraît devoir être faite de manière liminaire.

Il est évident que la discussion de ce budget ne devrait pas se dérouler dans cette assemblée, mais bien devant les élus de la Région bruxelloise,

et eux seuls, et là, peut-être, arriverait-on à une dimension compatible avec ce que vous présentez. Tout le monde reconnaît — c'est l'un des rares points où, de temps à autre, l'exécutif semble d'accord avec nous — que le délai raisonnable est largement dépassé et qu'il est plus que temps que la Région bruxelloise, son exécutif, son assemblée conquièrent leur autonomie.

Les élus bruxellois représentent dans ce pays un million de citoyens et il me semble qu'ils doivent conquérir les mêmes droits démocratiques que ceux des deux autres régions.

Ma troisième observation se rattache assez intimement à la première.

Pour la gestion d'un budget aussi dérisoire — je vais me répéter mais *vox clamantis in deserto* — les dépenses de votre cabinet y paraissent tout à fait disproportionnées : augmentation moyenne des budgets, 4 p.c.; augmentation des dépenses de cabinet, 5,6 p.c. J'ai déjà souligné, lors d'un débat précédent, que les effectifs de vos trois cabinets atteignaient environ 150 unités, certains cabinets comptant des demi-unités, par rapport à un effectif de fonctionnaires de 198.

Pour quelqu'un qui parle d'armée mexicaine à propos des communes, on peut difficilement observer un cas plus éclatant de paille et de poutre. Compter 150 personnes dans les cabinets pour 198 fonctionnaires, c'est un record toutes catégories dans les administrations de notre Etat.

Je suis bien obligé de rappeler que le recrutement des cabinets s'opère de façon telle que, en principe, à moins que vous ne trouviez personne de compétent dans vos partis, les fonctions sont réservées à des membres de vos partis respectifs.

A Bruxelles, c'est assez extraordinaire, 45 p.c. de ceux qui travaillent à la politique de la région, sont recrutés selon des critères purement politiques, à l'abri du recrutement par les voies normales du Secrétariat permanent.

Quand on se targue de faire la leçon aux autres, il est difficile d'aller plus loin dans l'arbitraire et la partisanerie.

M. Vandenhoute. — A vous qui êtes si sévère dans la critique, je voudrais poser une question car chacun sait que la critique est aisée et l'art est difficile.

M. S. Moureaux. — Vous allez vous en apercevoir en étant bourgmestre d'une commune.

M. Vandenhoute. — Les critiques que vous adressez à l'exécutif, vous pourriez les voir retourner à l'agglomération, à la Commission française de la culture où le FDF a fait preuve d'un népotisme dépassant toute imagination.

M. Cudell. — Pour leur part, les libéraux comptent un vice-président qui ne démissionne pas non plus.

M. Vandenhoute. — Il faut donc, monsieur Moureaux, éviter les critiques excessives, surtout quand on n'applique pas soi-même tout à fait les bons principes qu'on prône.

M. S. Moureaux. — Monsieur Vandenhoute, je ne suis pas le ministre interpellé et je n'ai pas à répondre devant le Sénat de la politique que je mène à l'agglomération. Il y a des endroits pour le faire et là je dispose des documents et des dossiers pour vous répondre, ainsi qu'à vos amis, si vous le souhaitez. Mais je ne veux pas donner l'impression d'esquiver la question ni laisser dire certaines choses sans réagir. Ce que vous venez d'affirmer est parfaitement inexact.

M. Vandenhoute. — Vous faisiez allusion aux nominations partisans et c'est à ce sujet que je vous ai interrompu.

M. S. Moureaux. — J'ai bien compris... A l'agglomération il n'y a jamais eu de nominations partisans. Je peux vous prouver que dans notre administration, l'éventail politique est aussi large, sinon plus, que celui qui existe au Sénat. Votre formation politique, et notamment le syndicat libéral, a une représentation extrêmement importante; aux dernières élections syndicales, votre syndicat a remporté 45 p.c. des suffrages. A l'agglomération, alors que vous avez choisi l'opposition, vous disposez d'un effectif de fonctionnaires très supérieur à votre représentatif politique dans la région de Bruxelles. Vous auriez mieux fait de vous taire et de vérifier.

M. Vandenhoute. — Pas du tout.

M. S. Moureaux. — Vous avez choisi un mauvais terrain de critiques.

M. Vandenhoute. — L'agglomération, c'est un autre débat.

M. Cudell. — Les libéraux faisaient partie du Rassemblement bruxellois. (*M. le Président frappe du maillet.*)

M. le Président. — Je vous prie de laisser parler M. Moureaux. Chacun aura l'occasion, s'il le désire, de venir s'exprimer à la tribune.

M. S. Moureaux. — Je voudrais faire une quatrième observation.

Devant l'assemblée des parlementaires bruxellois qui s'est tenue le mardi 7 février 1984, un membre de la majorité, député PSC, a souligné avec force la contradiction et l'incohérence entre votre politique de tutelle à l'égard des communes bruxelloises qui consiste à sabrer dans les dépenses de personnel tant des communes que de l'agglomération ou de la Régie et la politique du gouvernement, notamment du ministre Hansenne, qui, par de nombreuses mesures, pousse les pouvoirs subordonnés à maintenir les effectifs avec même, à la clé, certains avantages en cas de convention sur le maintien de l'emploi et l'aménagement du temps de travail.

Cela concerne aussi bien les chômeurs mis au travail, CMT, que les CST ou les TCT, troisième circuit de travail.

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — C'est pour servir l'emploi que vous demandez à être dispensé de l'engagement de stagiaires à l'agglomération, monsieur Moureaux? C'est cela votre logique! Vous demandez d'être dispensé de stagiaires et vous prétendez maintenant que vous faites quelque chose pour l'emploi. Alors, excusez-moi, vous n'en êtes pas à une contradiction près. Mais nous avons suffisamment entendu ce genre d'affirmation.

M. S. Moureaux. — Je suis toujours surpris de voir que le débat sur le budget de la Région bruxelloise se transforme dans votre chef, monsieur le ministre, en une critique des autres pouvoirs bruxellois. C'est vraiment extraordinaire.

Après un an d'exercice du pouvoir, votre seule préoccupation reste de détruire l'action et la politique des pouvoirs bruxellois: les communes, l'agglomération, la SDR aujourd'hui, comme l'a souligné notre collègue M. Degroeve. Il s'agit vraiment d'une manie très regrettable et qui prouve que votre esprit n'est pas tourné vers la construction d'une politique bruxelloise au service de Bruxelles, mais vers ce que vous pensez sans doute être la punition d'institutions qui ne vous plaisent pas parce que leur composition ou leur majorité politique n'est pas conforme à vos espoirs ou à vos souhaits.

Ce que vous venez de dire est tout à fait inexact, monsieur le ministre. Votre prédécesseur, M. Demuyter, a fait connaître aux communes de manière formelle, qu'elles ne pouvaient pas respecter les obligations d'engagement de stagiaires. N'avez-vous pas exigé la réduction de 20 p.c. des effectifs de chômeurs mis au travail? D'autre part, vous poursuivez une politique qui tend à réduire systématiquement le nombre de tous les types de contrat.

Il existe bien une contradiction entre cette politique que vous nous imposez et celle qui est menée par le ministre de l'Emploi et du Travail qui souhaite, au contraire, à travers les pouvoirs subordonnés, maintenir, tant que faire se peut, l'emploi si menacé dans la crise actuelle. C'est cette contradiction que je soulignais et je rappelais, monsieur le ministre, que cette critique n'émanait pas de moi, mais d'un membre de votre propre majorité.

C'est encore plus remarquable quand on sait qu'en plus vous avez fait barrage à l'attribution aux Bruxellois du troisième circuit de travail, ce qui, d'après un rapport du cabinet de votre collègue M. le ministre Hansenne, a coûté à la Région bruxelloise mille emplois de TCT. Cela veut dire que mille emplois qui étaient, dans la répartition régionale, des TCT destinés à notre région, ont été attribués ailleurs. Mille emplois de TCT, c'est mille emplois perdus pour la population bruxelloise. Je me suis permis d'établir une approximation chiffrée de ce que cela représente: il s'agit d'une nouvelle perte de 600 millions que vous avez ainsi provoquée au détriment de notre région.

Cinquième observation. Je voudrais brièvement évoquer, monsieur le ministre, les problèmes brûlants posés par des dossiers qui sont des dossiers spécifiques, qui ne devraient normalement pas venir ici devant le Sénat, mais qui sont importants au niveau de la Région bruxelloise. Ce sont ceux de l'environnement du Musée d'Art moderne à la Montagne

de la Cour et le problème, qui lui est un problème de dimension quasi nationale, avec des retombées bruxelloises très importantes, celui de la construction des bâtiments du Conseil des ministres de la CEE.

Je voudrais souligner que votre intervention dans ces dossiers, monsieur le ministre Hatry, est particulièrement malheureuse. Il s'agit de problèmes difficiles, ardu, compliqués, importants pour l'environnement; ils font l'objet depuis des années d'ajustements, de négociations, de discussions entre l'Etat central, qui est le maître d'œuvre, et les pouvoirs régionaux intéressés à la question, la Région elle-même et les divers pouvoirs publics associés, de près ou de loin, à ce type de problèmes: la ville de Bruxelles, l'agglomération, la SDR.

Bien sûr, vous êtes le onzième ministre que nous voyons passer en dix ans à la tête du département et c'est peut-être une excuse; mais elle n'est pas suffisante.

En effet, vos dix prédécesseurs, avec leur caractère différent, leur appartenance politique variée — à peu près tous les partis ont été représentés à votre département —, ont toujours fait l'effort d'un dialogue avec les autres, témoigné d'un esprit d'ouverture tant à l'égard des responsables communaux qu'envers ceux de l'agglomération et de la SDR. Il est arrivé qu'ils fussent irrités pour des raisons politiques. Je pense notamment à Guy Cudell lorsqu'il a été amené à s'occuper de la mise sur pied de la SDR. Je ne crois pas qu'il ait été très favorable à la participation de la formation que je représentais, mais il a estimé que l'intérêt bruxellois passait au-dessus de certains problèmes partisans.

Tous vos prédécesseurs ont toujours accepté cela. C'est ainsi que, pour la Montagne de la Cour, par exemple, le ministre Simonet, qui est un homme de caractère — certains disent «de mauvais caractère» —, Henri Simonet donc, qui savait décider et s'en vantait, comprenait qu'il fallait aussi savoir négocier. C'est sur base d'un accord à l'élaboration duquel il a présidé que les décisions de délivrance du permis de bâtir ont été prises. Votre prédécesseur a mis sur pied une commission ad hoc chargée notamment de s'occuper de la rénovation des immeubles de la Montagne de la Cour. Un arrêté ministériel que Mme Goor connaît bien et qui, à ma connaissance, n'a pas été rapporté, prévoit *expressis verbis* la rénovation de la Montagne de la Cour.

Nous apprenons aujourd'hui que vous faites des difficultés pour accepter les propositions de votre secrétaire d'Etat en la matière parce que vous estimeriez que la solution de ce type de problème doit être confiée avant tout au secteur privé. Tout le monde sait que la rénovation et surtout la réhabilitation des immeubles impliquent, avec le concours du secteur privé qui s'est remarquablement adapté en la matière, je dois le dire, une initiative, un élan des pouvoirs publics.

Je constate que la promotion immobilière bruxelloise, complètement orientée, il y a dix ans vers le grand immeuble-tour, le mur-rideau, la construction industrialisée, a fait de remarquables progrès et s'est adaptée aux circonstances; comme les grands entrepreneurs de chez nous l'ont toujours fait, elle s'est très bien mise au diapason d'une situation de crise.

L'entreprise privée, évidemment appuyée et même aiguillonnée par les pouvoirs publics comme la Régie d'agglomération, la SDR et d'autres, a fait l'effort d'adapter ses équipes à la rénovation urbaine et à la réhabilitation.

Des conséquences importantes en résultent.

La réhabilitation coûte deux fois moins cher que la construction. Ceci est prouvé clairement par des expériences chiffrées sous contrôle international. Et cet élément n'est pas le moindre dans une situation de crise où les finances publiques sont étriquées; nous en reparlerons sans doute dans les heures qui viennent...

Le deuxième avantage du recours à la réhabilitation et à la rénovation est également considérable: ce type d'activité procure plus d'emplois et surtout d'emplois qualifiés. La construction industrialisée présentait cette caractéristique d'utiliser énormément de main-d'œuvre sous-qualifiée, souvent importée, d'ailleurs, ce qui faisait concurrence à la main-d'œuvre qualifiée belge mise au rancart. Aujourd'hui, parce que les choses ont évolué, on veut punir ceux qu'on a fait venir, mais cela c'est une autre affaire.

En vous mettant en travers de la réhabilitation et de la rénovation, vous portez deux fois préjudice aux intérêts de la région bruxelloise, et donc aussi aux intérêts de ses promoteurs, de ses industriels et de l'entreprise privée.

En ce qui concerne la CEE et les bâtiments du Conseil des ministres, j'avoue, monsieur le ministre, ne pas comprendre votre attitude.

Vous avez déclaré dimanche à la télévision que cette affaire apportait à Bruxelles 8 milliards d'investissements. C'est faire bon marché du fait que vous avez mêlé tout: des pommes, des poires et d'autres choses, des investissements en matière d'infrastructure avec des investissements consentis par la Communauté. Vous avez surtout omis de dire que dans la ventilation des budgets entre les trois régions, la part bruxelloise est préétablie.

Elle est, je crois, d'un peu plus de 8 p.c. actuellement, selon les déclarations faites par vos collègues lors du vote de la loi sur le financement des secteurs nationaux.

C'est évidemment sur cette part bruxelloise des Travaux publics que seront imputés les investissements publics consentis, par exemple, pour la construction des infrastructures de la CEE: tunnels, places publiques, routes, etc.... Cela vous le savez.

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Vous ne comprenez rien à rien de ce que j'ai dit.

M. S. Moureaux. — J'ai toujours eu la même impression de votre part.

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Les 10 milliards n'ont rien à voir avec un quelconque répartition régionale. Il s'agit de capitaux venant de l'extérieur du pays.

M. S. Moureaux. — Cela vous allez le démontrer? Nous en aurons la surprise, alors ...

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — «Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose»: voilà votre devise.

M. S. Moureaux. — Vous puisez vos citations là où vous le pouvez. Mais ce n'est peut-être pas une bonne référence.

Je suis ébahi, monsieur le ministre, de votre propension à juger les autres alors que de votre côté, vous avez accédé à vos nouvelles fonctions sans avoir subi aucun écolage sérieux au niveau de la gestion communale! Vous ne saviez pas ce qu'est la complexité de la gestion d'une cité comme Bruxelles.

Quiconque a voulu un tant soit peu s'y intéresser sait que la gestion d'une ville d'un million d'habitants est différente de celle de villes petites et moyennes, qu'il existe des problèmes spécifiques difficiles et que les problèmes changent de nature en changeant quantitativement. Cela vous semble l'ignorer complètement, par ce défaut d'expérience, patent chez vous.

Vous assétez, à longueur de semaines, des critiques non seulement à l'agglomération bruxelloise, mais à tous les bourgmestres. Vous leur faites en permanence la leçon, alors que vous n'avez pas le quart du dixième de leur expérience de la chose publique. Au bout du compte, vous finissez par dire des choses que, le lendemain, les faits démentent évidemment très crûment, à votre détriment.

Vous avez, comme on dit, «roulé des mécaniques» en décembre à propos de ce que vous alliez obtenir du gouvernement à titre de compensation pour Bruxelles; un montant de 5 milliards d'après vous et, bien entendu, nous ne pouvions que vous suivre dans cette voie puisque ces chiffres correspondaient à ceux que vos prédécesseurs socialistes et FDF avaient patiemment fixés pour établir la créance de Bruxelles sur le budget national.

Vous avez, à cette occasion, déclaré — on vient de le rappeler — que vous mettiez votre démission dans la balance. Apparemment vous paraissez satisfait d'avoir obtenu un dixième seulement de ce montant puisque Bruxelles n'a en effet reçu que 500 millions en lieu et place des 5 milliards annoncés.

Vous pouvez prétendre que je n'y connais rien, que vous seul savez lire un budget et savez comment procéder pour obtenir ce à quoi Bruxelles a droit. Je suis au regret de constater que vous avez abandonné les droits de succession payés par Bruxelles lors des négociations au niveau gouvernemental. Vous étiez fort opportunément absent lors du vote de l'amendement que M. Lallemand et moi, avions déposé à l'article 8 du projet et vous êtes entré en séance immédiatement après.

M. R. Gillet. — Il n'était pas absent; il se trouvait derrière la porte!

M. S. Moureaux. — Autre manière de ne pas se prononcer.

Que s'est-il passé? Vous avez ainsi renoncé — j'ai les chiffres sous les yeux — aux 20,42 p.c. des droits de succession versés par les Bruxellois et perçus par l'Etat national. Ce secteur fiscal est un de ceux dans lesquels la contribution bruxelloise est la plus élevée, et c'est précisément dans ce domaine que vous abandonnez les droits régionaux auxquels peut prétendre Bruxelles, au profit de l'Etat national, soit 2 milliards 350 millions de francs, montant non négligeable, vous en conviendrez.

Vos secrétaires d'Etat ont déclaré que vous aviez été distrait lors des négociations et sont revenus dare-dare de vacances pour essayer de redresser la situation, mais le fait est là, vous avez, je le répète, abandonné en cours de route, 2 milliards 350 millions, au détriment de Bruxelles.

Vous ne pouvez, en l'occurrence, affirmer que je me trompe puisque cet avis a été partagé au sein de l'assemblée des parlementaires bruxellois par les vingt-sept membres présents y compris par ceux appartenant à votre parti.

Vous avez eu, je le sais, des mots très durs envers vos propres amis politiques. Il n'en reste pas moins que l'ensemble de la représentation bruxelloise, PRL et PSC compris, a estimé que vous n'aviez pas négocié comme il l'aurait fallu.

J'accepte que vous prétendiez que je ne connais rien dans ce domaine, mais je souligne que vingt-sept parlementaires bruxellois se sont ralliés à mon point de vue lors du vote et que les trois ministres présents se sont bornés à s'abstenir, n'ayant pas même osé défendre leur position.

D'autres intervenants traiteront du problème de la mainmorte. Je ne voudrais pas anticiper sur ce qui sera certainement dit à ce propos avec plus de compétence par mes collègues bourgmestres qui ont eu l'occasion d'étudier ce problème à l'Union des villes et des communes ainsi qu'à la conférence des bourgmestres. Ils démontreront combien ce que vous avez obtenu est parfaitement dérisoire.

J'en viens à un huitième point, qui devient irritant. Il se rapporte aux méthodes que vous utilisez pour paralyser l'action et même la vie de nos institutions communales, qu'il s'agisse des dix-huit communes dont vous avez la tutelle, de l'agglomération ou de la SDR: vous annulez systématiquement les décisions prises par certaines de ces instances.

Chose curieuse, la plupart du temps, ces annulations systématiques — du moins, il semble qu'elles le soient puisque vous vous en vantez — concernent quasi exclusivement des pouvoirs où votre parti n'est pas associé à la direction des affaires.

C'est gênant car on n'a jamais vu dans l'histoire politique de notre pays qu'un ministre use de son pouvoir de tutelle de manière discriminatoire, exclusivement en fonction de l'appartenance politique des élus d'une majorité qui dirige un pouvoir subordonné.

Que vous annuliez systématiquement tout ce que fait Léon Defosset à Etterbeek parce que vous n'aimez pas ses interpellations, que vous annuliez les décisions de la régie de l'agglomération parce que vous n'aimez pas les déclarations politiques ou les critiques que je formule contre votre gestion — c'est pourtant le jeu démocratique normal et vous devriez vous y habituer —, voilà qui n'est pas acceptable.

Il y a moyen de faire avancer sa propre politique en respectant le service public, la chose publique. Vous n'avez pas le droit — je le répète — parce que vous n'aimez pas la régie, parce que vous n'appréciez pas ma politique, de paralyser complètement une institution. Vous n'avez pas le droit de punir comme vous le faites, des agents qui ont mérité leur promotion dans le cadre statutaire, après des années de bons et loyaux services, en annulant systématiquement cette promotion parce que vous n'aimez pas l'institution pour laquelle ils travaillent.

Cette manière de s'en prendre aux petits, aux sans-grade, aux ouvriers, aux employés, aux fonctionnaires de nos communes est une attitude qui ne vous grandit pas. De plus, elle est tout à fait inacceptable sur le plan politique. Certes, nous sommes loin d'être des gestionnaires infaillibles et nous pouvons tous commettre des erreurs mais ce qu'il y a de commun entre les bourgmestres PRL, PSC, FDF et socialistes, entre les dirigeants FDF, libéraux et socialistes de l'agglomération, entre ceux de la SDRB, entre ceux de la Commission française de la culture — votre parti y participe parce que nous respectons le pluralisme, contrairement à vous, ainsi que vous l'avez montré à la SRI —, ce qu'il y a de commun entre tous ces gestionnaires, c'est un souci constant du bien public.

Ayant l'occasion de fréquenter les dix-neuf collèges échevinaux, je témoigne qu'avec des sensibilités variées, des humeurs différentes, tous pensent avant tout et toujours au bien public, aux intérêts de la collectivité.

A mes yeux, le grand drame de Bruxelles, aujourd'hui, c'est que vous vous distanciez de cette communion élémentaire dans un objectif

commun en plaçant vos animosités personnelles, vos hostilités viscérales au-dessus de l'intérêt général; c'est très grave dans une société démocratique et personne ne peut l'admettre.

Votre exécutif, monsieur le ministre, est devenu — et vous en portez la responsabilité écrasante — un exécutif fictif qui pratique ce que j'appellerai une non-politique. J'ai eu la curiosité de parcourir les pages annexes de votre budget relatant les engagements des crédits budgétaires de 1982 et de 1983. Dans le budget de 1984, d'ailleurs, ce qui domine, ce sont les « pour mémoire ».

Autrement dit, petit à petit, vous démantelez toute la politique régionale et, finalement, il n'en restera plus rien.

Quand on examine les tableaux d'engagement des exercices 1982 et 1983, on s'aperçoit que seules ont été engagées, sur vos crédits budgétaires et dans bien des domaines, les dépenses qui relèvent d'autres pouvoirs que le vôtre; ainsi, on constate des engagements en matière de remboursement des frais de confection de plans d'aménagement, simplement parce que les communes travaillent et ont une action politique. Par contre, quand les rubriques budgétaires justifieraient, de votre part, initiative et imagination ou simplement une volonté politique de faire quelque chose pour la région, on ne trouve pratiquement plus d'engagements.

Mme Goor, secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise. — Et la circulation urbaine? Et les espaces verts, par exemple?

M. S. Moureaux. — Je ne vous prends pas à partie, madame Goor. Je sais que, dans les domaines que vous gérez, certaines choses ont été réalisées; je déplore que l'état d'esprit, notamment à travers l'exercice tatillon de la tutelle du ministre-président de l'exécutif, contribue à dénaturer, à dévoyer la politique de la Région bruxelloise.

Je constate que Mme Goor et Mme Neyts continuent heureusement de tenter de faire quelque chose; je l'ai dit clairement à propos de l'affaire de la CEE et de la rue Montagne de la Cour. Je ne veux pas créer la zizanie au sein de l'exécutif ...

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Vous n'y arriveriez pas.

M. Degroeve. — Elle est déjà de fait!

M. S. Moureaux. — ... parce qu'elle existe. Ces dames ne découvriront pas la couronne, si couronne il y a. Mais le fait est patent: quand un plan d'assainissement pour l'agglomération est agréé par tous les chefs de cabinet, y compris le vôtre, monsieur Hatry, c'est vous qui vous opposez à son entérinement. Tout le monde le sait.

Vous pouvez continuer cette politique ou cette non-politique. Vous pouvez passer vos journées et vos nuits à brimer les institutions bruxelloises, à les démanteler, à assassiner la SDR, qui a mené la seule politique de relance économique pour le maintien du secteur industriel, à détruire la régie foncière qui mène une politique de rénovation modèle, pilote, reconnue internationalement et que vous êtes le seul à ne pas reconnaître. Contrairement à vos collègues, vous ne venez jamais voir ce qui se passe sur le terrain et refusez le dialogue.

Il est possible de discuter avec des gens qui acceptent le dialogue et regardent les choses en face. Vous, vous refusez de voir même le soleil en plein jour et toute la politique menée depuis douze ans en vue de restituer à Bruxelles une substance vivante ...

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Je n'ai pas l'habitude d'aller là où l'on ne m'invite pas!

M. S. Moureaux. — Je vous ai personnellement invité, mais vous avez toujours décliné mon invitation et refusé tout dialogue en ce qui concerne la régie. Vous m'avez même déclaré cette chose extraordinaire, que vous la connaissiez mieux que moi!

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Depuis deux mois, nous demandons, sans succès, à l'agglomération de venir!

M. S. Moureaux. — Puisque, monsieur le ministre, vous prenez toujours le problème à l'envers en m'interpellant sur la gestion de l'agglomération, alors qu'en ma qualité de sénateur, je contrôle votre gestion de ministre de la Région bruxelloise, je vous répondrai que vous

vous trompez d'endroit et de discussion, car voilà sept mois que vous n'avez pas réagi à notre proposition de plan d'assainissement.

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — L'exécutif n'a pas accepté votre plan, qui ne vaut rien.

M. S. Moureaux. — Vous n'avez même pas eu la délicatesse de nous le dire, ni de nous informer sur quel point vous étiez en désaccord. Franchement, il y a des limites à respecter dans la déontologie et dans la bonne pratique entre pouvoirs publics.

M. Hatry, ministre de la Région bruxelloise. — Il y a des limites aussi à la mauvaise foi.

M. S. Moureaux. — C'est tout ce que vous trouvez comme argument? Vous avez dit tout à l'heure que je n'y connaissais rien et maintenant vous dites que je suis de mauvaise foi.

Il est évident que le dialogue politique à ce niveau de vulgarité me paraît impossible à tenir et vous ne faites que confirmer ce que je vous ai dit tout à l'heure, à savoir que vous êtes un ministre incapable de discuter entre hommes de bonne compagnie qui ont le souci du bien public. C'est tout ce que j'aurai encore à vous dire aujourd'hui car je ne veux pas poursuivre avec vous un dialogue qui serait finalement déshonorant pour moi. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

M. le Président. — La commission du travail parlementaire où la présence du ministre, ainsi que la mienne, est requise, doit se réunir à 12 heures. Dans la présente discussion, nous entendrons encore MM. Weckx et Vandenhoute avant de lever la séance.

La suite du débat est reportée à plus tard.

M. Désir. — Monsieur le Président, cette discussion sera-t-elle poursuivie après la déclaration gouvernementale qui est prévue cet après-midi?

M. le Président. — Cette question sera tranchée au cours de la réunion de la commission du travail parlementaire. Vous serez donc fixés à ce sujet cet après-midi.

Het woord is aan de heer Weckx.

De heer Weckx. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, dames staatssecretarissen, mijn uiteenzetting zal zeer kort zijn.

In de eerste plaats wil ik het even hebben over een aangelegenheid die in het verslag van de Kamer wordt vermeld evenals in een aantal officieuze stukken, namelijk de vergaderingen van de Brusselse parlementsleden.

Mevrouw De Pauw heeft hiervan terecht gezegd — en wij weten dat allemaal — dat deze vergaderingen niet institutioneel, niet wettelijk en niet reglementair zijn. Ik verschil wel van mening met mevrouw De Pauw aangezien ik bereid ben aan dergelijke vergaderingen deel te nemen op voorwaarde dat men eindelijk de decentie zou hebben om enkel en alleen personen uit te nodigen die werkelijk thuishoren in dergelijke vergaderingen.

Mijn Franstalige collega's weten — ik heb dat bewezen in het verleden — dat ik niet beter vraag dan dat wij samen kunnen praten over de toekomst van het hoofdstedelijk gebied. Mijn bekommernis daaromtrent is even groot als die van de leden van de Franstalige taalgroep van deze Senaat en die van de Franssprekende Brusselse parlementsleden. Ik zal echter wegblijven van deze vergaderingen zolang men niet de elementaire beleefdheid heeft om personen uit te nodigen die in het hoofdstedelijk gebied zijn gedomicilieerd en dus op de hoogte zijn van de problemen.

Ik heb nog een tweede opmerking, ten behoeve van de heer Moureaux die de zaal al heeft verlaten. Hij is waarschijnlijk van oordeel dat wat ik zeg weinig belang heeft voor hem, maar dat laat ik voor zijn rekening.

De heer Moureaux heeft ietwat spottend gezegd dat het hier gaat om een kleine begroting, namelijk over een bedrag van slechts 6,5 miljard. Alles is relatief. Het Parlement heeft reeds kleiner begrotingen behandeld die beheerd worden door twee ministers. Ik verwijs naar de begroting van de Gemeenschappelijke Culturele Zaken, die ook belangrijk is voor het hoofdstedelijk gebied, en die slechts 2 miljard bedraagt. Met vergelij-

kingen kan men natuurlijk alle richtingen uit. Zulke opmerkingen hebben helemaal geen zin in dit debat.

Mijnheer de minister, ik wil nog even onderstrepen — het werd met cijfers bewezen — dat het een groot voordeel is dat de executieve van het Brusselse Gewest behoort tot de nationale regering.

Het verslag van de heer Wauthy bevat belangrijke gegevens desbetreffend. In een tabel op bladzijde 52 van zijn verslag wordt een vergelijking gemaakt tussen de diverse dotaties die Brussel op het ogenblik krijgt en wat Brussel zou krijgen als het hoofdstedelijk gebied rechtspersoonlijkheid zou hebben.

Iedereen die de berekening wil maken, kan vaststellen dat Brussel 260 miljoen meer krijgt in de gegeven omstandigheden dan wanneer de totaliteit van de successierechten op basis van de ramingen 1983 naar Brussel zou gaan. Ik wou dit onderstrepen en ik kan mij dus niet aansluiten bij wat de vorige spreker, de heer Moureaux, heeft gezegd. Als Brusselaar kan ik alleen maar toejuichen dat de executieve op dat vlak resultaten heeft bereikt.

Mijnheer de minister, ik heb met zeer veel aandacht het interessante verslag van de heer Wauthy over de werkzaamheden in de Kamer gelezen en ik ben niet zo gelukkig met de overdreven optimistische manier waarop u over de autonomie van de gemeenten hebt gesproken. Voor u staat een senator die ook schepen van financiën is van één van de achttien gemeenten. Op de talrijke vergaderingen, die zij vorig jaar met het begeleidingscomité hebben gehad, hebben de gemeentelijke mandatarissen hun rol mogen vervullen, zoals de vertegenwoordigers van de kabinetten trouwens, maar hun werd regelmatig gevraagd hun huiswerk opnieuw te beginnen aangezien het begeleidingscomité erop aandrong dat de gemeenten een bijzondere inspanning zouden doen, bijvoorbeeld in verband met de onroerende voorheffing.

Ik permitteer mij dus de optimistische kijk van de minister op de autonomie en de financiële verantwoordelijkheid van deze gemeenten naar de werkelijke proporties van de dagelijkse realiteit terug te brengen. De gemeenten moeten zelfs toestemming vragen aan de executieve voor het aanwerven van een bijkomend personeelslid. Van de gemeentelijke autonomie, waarover men het zo vaak heeft, blijft niet zoveel over als men uit bepaalde tussenkomsten zou kunnen opmaken.

Mijnheer de minister, enkele concrete vragen over een onderwerp waarover ook de heer Moureaux het heeft gehad, met name de Brusselse agglomeratie. Wij vinden in het Kamerverslag bitter weinig over de instelling die de Brusselse agglomeratie is. Ik wou graag het gecumuleerd deficit van deze instelling kennen, die sinds februari 1972 na de fameuze verkiezingen van november 1971 door voornamelijk dezelfde mensen nog wordt geleid. Nog altijd, na meer dan twaalf jaar.

Ik wou graag iets meer weten over het saneringsplan waarover ik daarnet een nogal nerveuze discussie gehoord heb tussen de minister en de vorige spreker. Alle gemeenten — ze worden in het verslag opgesomd — hebben een saneringsplan ingediend dat goedgekeurd is door de executieve en dat voor de ene loopt over drie jaar, voor de andere over zes jaar. Van een saneringsplan voor de Brusselse agglomeratie weten wij niets af. Hoever staat het daarmee? Ook dit ondergeschikt bestuur moet kunnen worden verplicht de inspanningen te doen die van de overige achttien gemeenten, onder druk onder meer van de executieve, worden geëist.

Quid met de begroting voor 1984 van de Brusselse agglomeratie? *Quid* met de voogdij over de Brusselse agglomeratie? Wanneer ik zie dat de Brusselse agglomeratie zeer onlangs een zogeheten consulaat heeft opgericht voor de Franssprekenden uit de periferie, vraag ik mij af of dit een beslissing is van de agglomeratieraad of van het agglomeratiecollege. Werd deze beslissing, zoals het hoort, in het kader van de algemene voogdij overgemaakt aan de executieve van het Brusselse Gewest? Dit is weer eens een zoveelste beslissing waar de Brusselse agglomeratie *ratione materiae* en *ratione loci*, buiten haar grondwettelijke bevoegdheid gaat.

Mijnheer de minister, ik wil even dieper ingaan op de instellingen van de agglomeratie.

De toestand die ik heb aangeklaagd in verband met de agglomeratieraad en het agglomeratiecollege geldt ook voor de Nederlandse en de Franse cultuurcommissie van de Brusselse agglomeratie. Meer dan twaalf jaar zijn die instellingen samengesteld door dezelfde mensen, of werden de effectieve leden, wanneer zij verhuisd of overleden zijn, niet vervangen

door plaatsvervaarders. *Quid* met deze instellingen ten opzichte van het status-quo van de regeringsverklaring?

Mijnheer de minister, de werkzaamheden in de gemengde parlementaire commissie voor Brussel beginnen nu op te schieten en de regering verwacht tegen het einde van dit jaar het verslag over de werkzaamheden van het Studiecentrum voor de hervorming van de Staat. Waarschijnlijk zal 1985 een verkiezingsjaar zijn, zodat er eigenlijk vóór 1986, hoe graag wij ook zouden hebben dat het vroeger gebeurt, geen oplossing zal zijn voor het definitief statuut van dit hoofdstedelijk gebied. Wij moeten in deze materie durven realistisch te zijn, tot welke taalgroep en tot welke partij wij ook mogen behoren.

Zullen wij, indien wij beseffen dat er inderdaad vóór 1986 geen oplossing kan zijn voor de definitieve structuren van het hoofdstedelijk gebied, de agglomeratieorganen en de cultuurcommissies verder laten werken met degenen die dat reeds twaalf jaar doen?

Mijnheer de minister, er is een gemakkelijke oplossing. De Brusselaars zullen, zoals de andere burgers in dit land, op 17 juni ter stembus moeten gaan voor de Europese verkiezingen. Waarom zouden wij niet terzelfder tijd verkiezingen voor de agglomeratieraad uitschrijven? De Brusselaar moet toch ter stembus gaan en op basis van de bestaande wet kunnen die twee verkiezingen georganiseerd worden.

Het politieke spectrum in Brussel is sedert 1971 volledig veranderd. Het gaat niet op, enerzijds te zeggen dat het fundamenteel ondemocratisch is dat op het ogenblik personen aan de leiding staan van drie instellingen, zonder dat zij enige rekenschap hebben moeten geven aan de kiezer, en anderzijds, te beweren dat daaraan niet kan worden geraakt omdat deze instellingen betrekking hebben op de definitieve regeling van het statuut van Brussel.

U blijft binnen het status-quo, wanneer de regering bij koninklijk besluit de beslissing neemt om op 17 juni, tegelijk met de Europese verkiezingen, de agglomeratieorganen, in afwachting van de definitieve structuur voor het hoofdstedelijk gebied, te hernieuwen. Ik durf dat in deze vergadering met klem te stellen.

Tenslotte heb ik nog een heel concrete vraag. Ik weet niet tot welk lid van de executieve ik mij moet wenden, maar de executieve is één en ondeelbaar. In verband met het toerisme in Brussel heb ik vernomen dat uw executieve denkt — het zou reeds meer dan denken zijn — aan de oprichting van een Brussels bureau voor de economische expansie van het toerisme. Er zou desbetreffend een werkgroep zijn opgericht en er zou reeds een ontwerp van statuten bestaan.

Mijnheer de minister, ik hoef u niet te zeggen dat institutioneel het toerisme een moeilijke materie is. Over het toerisme worden talrijke besprekingen gevoerd tussen de regering en de executieven. Ik meen zelfs te weten dat er op nationaal vlak een werkgroep werd opgericht, samengesteld uit vertegenwoordigers van de regering en de executieven, om uit de institutionele wirwar inzake toerisme te geraken.

Mocht door de executieven worden beslist tot de oprichting van een Brussels bureau voor de expansie van het toerisme, dan rijst de vraag of hier niet te vlug te werk wordt gegaan. Loopt men dan met dit project niet het risico dat het vlug een mooie dood sterft zoals de dienst TIB, die nu weer zou worden overgenomen door de stad Brussel. Zouden wij met een eventueel nieuw project niet beter wachten tot de op nationaal vlak opgerichte werkgroepen met een besluit zouden klaar zijn?

M. R. Gillet. — C'est un problème de classement.

De heer Weckx. — Mijnheer Gillet, u mag hier op de tribune komen zeggen wat u te zeggen hebt, maar als Brusselaar ben ik even bekommerd om deze stad als u. Ik heb van u op dat vlak geen lessen te krijgen.

M. R. Gillet. — Mais je suis d'accord avec vous.

De heer Weckx. — Goed, dan hoeft u daarover al geen vraag meer te stellen. Ik heb het dan voor u gedaan. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhoute.

M. Vandenhoute. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, chers collègues, je ne suis pas de ceux qui sont particulièrement complaisants dans leurs interventions, mais je ne suis pas non plus de ceux qui se plaisent à relever uniquement les aspects négatifs d'une action politique qui, nécessairement, présente

quelquefois certaines faiblesses mais qui présente aussi des temps forts qu'il convient également de mettre en évidence.

A ces négativistes, je dirai que le bon sens suffit pour condamner l'exagération de certaines critiques et réduire à néant leurs discours.

Monsieur le ministre, en comparant votre budget de 1984 au budget initial de la Région bruxelloise de 1983, je remarque que celui-ci présente une augmentation de quelque 34,7 p.c.

Certains prétendent que ces moyens supplémentaires ne constituent pas réellement une marge de manœuvre nouvelle qui vient s'ajouter à celle que possédait déjà la Région bruxelloise. Et il faut reconnaître qu'ils n'ont pas entièrement tort puisque ces crédits sont affectés au règlement des charges du passé. Mais ils pêchent encore par négativisme puisque la dotation complémentaire accordée à la Région bruxelloise met cette dernière sur le même plan que les deux autres régions pour 1984, je m'empresse de le dire, car en ce qui concerne l'avenir, c'est une autre affaire.

En matière économique, monsieur le ministre, les crédits inscrits atteignent un milliard 249,6 millions de francs, ce qui représente un effort supplémentaire par rapport à l'année passée de quelque 19 p.c. Toutefois, je ne peux m'empêcher de me poser certaines questions.

Comme vous le savez, la grande majorité des entreprises bruxelloises sont des PME dont la crise rend la vie et même la survie particulièrement difficile. Quelles actions l'exécutif de la Région bruxelloise entend-il mener en faveur de ce tissu économique essentiel pour le présent et l'avenir de la Région bruxelloise? On a parlé de révision de certaines directives d'application des lois d'expansion économique. Ces révisions ont-elles fait un sort meilleur à ces PME et, dans l'affirmative, dans quelle mesure permettront-elles l'essor de ces entreprises?

Ce n'est pas tant le présent que l'avenir qui me préoccupe en matière économique. Il ne se passe pas de jour sans que certains membres du gouvernement évoquent les principes d'une politique industrielle nouvelle, encore que soient mal définis les efforts à consentir dans des secteurs particuliers d'avenir tels que l'informatique et la recherche appliquée.

Monsieur le ministre, quelle action comptez-vous mener dans des secteurs de pointe et de quels moyens disposerez-vous dans le cadre de ce qu'on désigne communément sous l'expression « régionalisation des leviers de la politique industrielle »? C'est une question importante.

L'exécutif a la lourde tâche d'essayer de résoudre la problématique des finances communales dans la Région bruxelloise. Il a entrepris de mener, dans le cadre de la politique générale du gouvernement en matière d'assainissement des finances publiques, une politique de rigueur qui s'est traduite par l'élaboration des fameux plans d'assainissement.

Ces plans ont été accompagnés d'une nouvelle vision de l'exercice de la tutelle qui, il faut bien le reconnaître, a été trop souvent laxiste par le passé. Et vous ne m'en voudrez pas d'évoquer ici une commune que je connais bien, pour dire qu'il était grand temps qu'on se réveille, car la situation était telle que même les services rendus à la population risquaient d'être gravement compromis.

M. R. Gillet. — D'autant plus que vous y avez été échevin pendant douze ans!

M. Vandenhoute. — Monsieur Gillet, vous êtes mal placé pour intervenir à ce niveau du débat.

M. R. Gillet. — Vous êtes au moins aussi mal placé que moi!

M. Vandenhoute. — Soyez décent! Tout à l'heure, vous interpellerez M. le ministre, et nous serons tout oreilles! Moi, je n'interromps pas M. Gillet lorsqu'il prend la parole sur ce sujet. Nous vous écouterons avec attention.

M. R. Gillet. — Parlez simplement des choses qui sont vraies!

M. Vandenhoute. — Vous n'avez de leçon à donner à personne en matière de gestion financière. La première commune en cessation de paiement a été une des communes à plus haut revenu moyen du royaume de Belgique. Et c'est votre commune!

M. R. Gillet. — Vous étiez membre du collège échevinal.

M. Vandenhoute. — N'essayez pas de créer des incidents de personnes, monsieur Gillet. On vous connaît, vous avez tort. Le débat n'est d'ailleurs pas là!

M. Egelmeers. — Messieurs, vous êtes au Sénat, et non pas à l'hôtel de ville!

M. Vandenhoute. — Je continue.

Cette situation recelait aussi des implications sociales particulièrement dramatiques puisque le sort même des agents communaux et celui de leur famille étaient en jeu. « Mettre la clef sous le paillason » n'était plus seulement une formule de style, mais aujourd'hui, pour Woluwe-Saint-Pierre, une triste réalité.

Les efforts que vous avez déployés, monsieur le ministre, pour venir en aide aux communes bruxelloises ont certes eu des résultats. Le total des déficits affichés des exercices propres a considérablement diminué, mais, et là encore je dois évoquer le sort d'une commune que je connais particulièrement bien: les caisses malgré vos efforts sont hélas à ce jour restées vides. A tel point que plusieurs communes bruxelloises se trouveront dans l'impossibilité de liquider les traitements de leur personnel à très courte échéance.

Dans mon cas, monsieur le ministre, je peux dire que j'ai hérité d'une situation particulièrement obérée.

M. R. Gillet. — Vous avez hérité de votre propre testament.

M. Vandenhoute. — Ailleurs, les nouveaux collègues et mêmes les anciens se sont trouvés confrontés avec des problèmes de trésorerie d'une ampleur similaire.

Et il n'est pas jusqu'à certains aspects de la politique menée par le gouvernement national, je veux parler de l'application de l'arrêté 201 relatif à la perception correcte du précompte professionnel, qui par le jeu de plans d'apurement particulièrement drastiques, a encore aggravé une situation déjà catastrophique.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes intervenu auprès de votre collègue, le ministre des Finances, en vue d'obtenir une amélioration du sort qui était réservé aux communes bruxelloises, mais toujours est-il que plan d'apurement il devait y avoir et que plan d'apurement imposé il y a eu.

Je me suis demandé quelle aide pouvaient espérer les communes bruxelloises et auprès de qui nous allions enfin obtenir l'oxygène indispensable à la survie de nos communes.

Je ne pense pas, monsieur le ministre, que vu l'ampleur du problème — ne parle-t-on pas de 15 à 20 milliards de besoins de trésorerie pour la seule année 1984, toutes dettes confondues, y compris, pour certaines communes des emprunts à l'étranger — la seule Région bruxelloise puisse apporter une solution convenable.

En effet, l'ensemble du budget de la Région bruxelloise, titre I et titre II réunis, n'atteint que 6 milliards 571 millions de francs et je comprends, monsieur le ministre, qu'avec la meilleure volonté du monde, la Région bruxelloise ne peut donner ce qu'elle n'a pas.

On a parlé de l'accès des communes bruxelloises au Fonds d'aide au redressement institué par l'arrêté 208, mais un peu comme sœur Anne, nous le disions encore hier à la conférence des bourgmestres, les communes bruxelloises n'ont rien vu venir.

Je sais, monsieur le ministre, que l'exécutif a introduit certains dossiers auprès du Conseil des ministres mais jusqu'ici aucune décision ne semble être tombée, et le temps passe. Pouvez-vous nous éclairer à ce propos?

Les conditions d'accès au Fonds d'aide au redressement ont également été évoquées à plus d'une reprise et là encore, sauf vision apocalyptique — il semble qu'on exigerait des communes bruxelloises des efforts fiscaux supplémentaires considérables — nous sommes dans l'incertitude la plus totale. Les communes bruxelloises ont chacune à leur manière et selon les paramètres sur lesquels elles pouvaient peser, fait des efforts tels qu'on ne peut pas espérer dans l'avenir des résultats de l'ampleur de ceux qui ont déjà été obtenus. Certes, des efforts restent à faire, des rationalisations sont encore possibles, mais il ne faudrait pas qu'on fasse payer une deuxième fois aux communes bruxelloises la régionalisation du Fonds des communes. Si vous pressez deux fois le même citron, vous n'en tirerez pas deux fois la même quantité de jus!

Monsieur le ministre, les communes bruxelloises tirent la sonnette d'alarme; elles appellent au secours. Elles savent qu'elles trouveront un écho auprès de l'exécutif et que celui-ci répercutera cet appel auprès du

gouvernement. Il ne nous reste que peu de temps avant que les communes bruxelloises se trouvent pratiquement toutes dans une situation de paralysie et d'asphyxie semblable à ce qu'a vécu la ville de Liège il y a quelques mois.

Ce n'est pourtant pas faute, je le répète encore une fois, d'avoir fait des économies et de respecter des plans d'assainissement. Les communes bruxelloises ne demandent pas à être récompensées des efforts qu'elles ont consentis mais au moins elles attendent une aide qui leur permette de redonner à la population de la capitale du pays les services auxquels elle a droit.

Monsieur le ministre, la suite de mon intervention sera sans doute d'un caractère différent, mais évoquera tout compte fait des problèmes qui, sans revêtir le même aspect extrêmement urgent, sont quand même de quelque importance. Je ne suis qu'un jeune bourgmestre, mais au cours des quelques mois que je viens de vivre, je me suis tout de même aperçu que l'administration de la Région bruxelloise avait, semble-t-il, quelque fois des difficultés à suivre le rythme que vous-même vous vouliez lui imprimer.

Je me suis demandé quelle était l'origine de vos difficultés. Je sais que vous avez une administration jeune puisque celle-ci n'est installée que depuis 1983. Je sais aussi qu'il y a des problèmes de formation du personnel et de réorganisation des services et je me demande quand l'administration du ministre de la Région bruxelloise atteindra enfin ce qu'on peut appeler son rythme de croisière.

Madame le secrétaire d'Etat Goor, j'ai remarqué qu'à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, vous aviez ajouté dans vos compétences, la rénovation des sites industriels désaffectés. Je sais que la crise, l'exode de certaines industries vers d'autres régions, l'évolution de certains quartiers n'ont pas été sans répercussion sur l'occupation de locaux industriels dans la région bruxelloise et la première question que je me suis posée est de savoir comment, au sein de l'exécutif, étaient conciliées la rénovation en question et les compétences d'expansion économique du ministre de la Région bruxelloise.

Vous pensez bien que j'espère une réponse allant dans le sens de la collaboration et je ne doute pas que vous pourrez m'expliquer pour quel motif cette rénovation semble être une nouvelle ligne de faite de votre politique.

Un autre secteur de votre activité a pour nom « commerce extérieur ». M. Moureaux y a fait allusion tout à l'heure. Madame, quelles opérations de promotion à l'étranger comptez-vous entreprendre et quel sera, de façon détaillée, votre programme de soutien et de développement du commerce extérieur de la Région bruxelloise? Par ailleurs, pourriez-vous m'indiquer quelles mesures vous comptez prendre pour aider ce qui constituerait finalement l'essentiel de l'industrie bruxelloise, à savoir les PME, afin qu'elles aient un accès plus facile vers les marchés étrangers?

Au cours de mes contacts avec l'administration, l'informatisation de celle-ci a été évoquée à plusieurs reprises. Cette matière est-elle de votre compétence et, dans l'affirmative, à quel article budgétaire faut-il imputer cette informatisation et pour quel montant?

En outre, j'aimerais connaître les autres projets qui justifient les inscriptions budgétaires figurant dans cette section 43 du budget de la Région bruxelloise tant en dépenses courantes qu'en dépenses de capital.

Madame le secrétaire d'Etat Neyts, je ne pouvais pas vous oublier. On vous pose en général, des questions sur le logement social, l'hygiène, l'abattage des animaux, le traitement des déchets ménagers. Je vous rassure: ce n'est pas dans ces domaines que ma curiosité a été amenée à s'exercer.

Je suis un Bruxellois attentif à nos espaces verts, non pas uniquement aux parcs mais aussi aux forêts et, à ce titre, j'aimerais connaître vos intentions en ce qui concerne les plantations de jeunes arbres destinés au remplacement des nouvelles boisées qui auraient été amenées à souffrir soit des intempéries, soit de vandalisme.

D'autre part, pourriez-vous m'informer de vos projets concernant le Rouge Cloître et de ce que vous comptez entreprendre pour rendre notre forêt bruxelloise plus attrayante pour les promeneurs?

Sur un plan tout à fait différent, je suis amené du fait de mes autres fonctions, à m'intéresser aux travaux subsidiés. Je sais que l'indispensable assainissement des finances communales a amené les pouvoirs locaux à pratiquer une politique restrictive d'investissements et je me demandais s'il n'était pas possible à la Région bruxelloise de faire en sorte que les subventions qui sont promises et octroyées aux communes puissent arriver plus rapidement à leurs destinataires afin de réduire de la façon la plus efficace possible les intérêts que les communes sont appelées à

payer en attendant que tombe, dans leur escarcelle, ce qu'on leur a promis depuis longtemps parfois.

Voilà, monsieur le ministre, mesdames les membres de l'exécutif, quelques réflexions et quelques questions qui me sont venues à l'esprit en parcourant le projet de budget de la Région bruxelloise de l'année budgétaire 1984.

J'espère que vous pourrez continuer le travail que vous avez entrepris et que, comme aujourd'hui, nous pourrions compter sur une tutelle intransigeante, certes, critiquée parfois à tort, parfois à raison, mais juste et ouverte aux réelles préoccupations des communes afin que notre région puisse retrouver aussi rapidement que possible une expansion économique soutenue, une population nouvelle, ragaillardie et heureuse de vivre dans une cité confiante dans ses possibilités.

Notre Région bruxelloise vaut bien cet effort général que nous sollicitons à tous les niveaux de responsabilité, tant régional que provincial et national. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — Je vous propose d'interrompre ici la discussion générale. (*Assentiment.*)

Au cours de notre prochaine séance je vous ferai part des propositions de la commission du travail parlementaire quant à la poursuite de nos travaux.

Wij onderbreken hier deze algemene bespreking. Tijdens onze volgende vergadering zal ik u kennis geven van het voorstel van de commissie voor de parlementaire werkzaamheden, in verband met onze verdere werkzaamheden.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 12 h 05 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten te 12 u. 05 m.*)